



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Avril 2024

## BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(UNITÉ : Milliers de Dinars)

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
<b>ACTIF</b>				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 542 910	1 615 034	-72 124	-4,5%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	566 356	505 587	60 769	12,0%
Créances sur la clientèle	7 486 356	7 181 377	304 978	4,2%
Portefeuille-titres commercial	40 296	666 601	-626 305	-94,0%
Portefeuille d'investissement	1 450 319	1 110 723	339 596	30,6%
Titres mis en équivalence	47 132	12	47 120	-
Valeurs immobilisées	148 348	160 696	-12 348	-7,7%
Goodwill	313	410	-97	-23,6%
Autres actifs	626 985	500 082	126 903	25,4%
Impôt différé Actif	3 246	0	3 246	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 912 261</b>	<b>11 740 522</b>	<b>171 739</b>	<b>1,5%</b>
<b>PASSIF</b>				
Banque Centrale et CCP	0	139 112	-139 112	-100,0%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	37 999	29 614	8 385	28,3%
Dépôts et avoirs de la clientèle	9 909 641	9 214 365	695 276	7,5%
Emprunts et ressources spéciales	335 027	341 859	-6 832	-2,0%
Autres passifs	479 204	945 673	-466 470	-49,3%
Impôt différé Passif	0	711	-711	-100,0%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 761 871</b>	<b>10 671 334</b>	<b>90 537</b>	<b>0,8%</b>
<b>TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>30 671</b>	<b>56 714</b>	<b>-26 043</b>	<b>-45,9%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital	210 000	203 710	6 290	3,1%
Réserves	501 443	403 179	98 265	24,4%
Autres capitaux propres	3 646	3 646	0	0,0%
Résultats reportés	178 734	205 645	-26 911	-13,1%
Résultat de la période	225 896	196 294	29 602	15,1%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 119 719</b>	<b>1 012 474</b>	<b>107 245</b>	<b>10,6%</b>
<b>TOTAL PASSIF, INTÉRÊTS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 912 261</b>	<b>11 740 522</b>	<b>171 739</b>	<b>1,5%</b>

## ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

(UNITÉ : Milliers de Dinars)

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
Intérêts et revenus assimilés	797 131	651 728	145 403	22,3%
Commissions (en produits)	153 738	135 969	17 770	13,1%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	71 412	129 497	-58 085	-44,9%
Revenus du portefeuille d'investissement	119 581	76 489	43 091	56,3%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 141 862</b>	<b>993 683</b>	<b>148 179</b>	<b>14,9%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
Intérêts courus et charges assimilées	-433 486	-334 947	-98 539	29,4%
Commissions encourues	-16 181	-10 441	-5 739	55,0%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>-449 667</b>	<b>-345 388</b>	<b>-104 279</b>	<b>30,2%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>692 195</b>	<b>664 428</b>	<b>27 767</b>	<b>4,2%</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-7 943	-35 827	27 884	-77,8%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	865	-901	1 766	-196,0%
Autres produits d'exploitation	14 758	15 246	-488	-3,2%
Frais de personnel	-228 982	-210 263	-18 719	8,9%
Charges générales d'exploitation	-84 914	-82 767	-2 147	2,6%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-19 501	-17 513	-1 988	11,4%
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>366 478</b>	<b>332 403</b>	<b>34 076</b>	<b>10,3%</b>
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	5 592	-28	5 620	-
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-29 508	-35 353	5 845	-16,5%
Impôt sur les bénéfices	-91 888	-83 502	-8 386	10,0%
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>250 674</b>	<b>213 520</b>	<b>37 155</b>	<b>17,4%</b>
Part de résultat revenant aux minoritaires	-3 991	-9 044	5 053	-55,9%
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE DU GROUPE</b>	<b>246 656</b>	<b>204 475</b>	<b>42 182</b>	<b>20,6%</b>
Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires	-20 790	-8 182	-12 608	153,7%
<b>RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE</b>	<b>225 896</b>	<b>196 294</b>	<b>29 602</b>	<b>15,1%</b>
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (en DT)</b>	<b>5,5</b>	<b>4,8</b>	<b>0,74</b>	<b>15,5%</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en DT)</b>	<b>5,5</b>	<b>4,8</b>	<b>0,74</b>	<b>15,5%</b>
<b>ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>				
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	1 018 565	817 302	203 648	24,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-466 145	-339 240	-126 905	37,4%
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	109 524	-189 450	298 973	-
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-300 777	-209 454	-91 323	43,6%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	687 396	813 390	-125 994	-15,5%
Titres de placement	616 261	238 677	375 199	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-313 896	-244 052	-69 843	28,6%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-516 402	-252 766	-256 615	-
Impôt sur les bénéfices	-116 612	-92 729	-23 883	25,8%
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>717 914</b>	<b>541 678</b>	<b>183 257</b>	<b>32,5%</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	105 557	82 560	22 997	27,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-324 706	-38 869	-285 836	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-7 153	-30 888	23 735	-76,8%
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-226 302</b>	<b>12 803</b>	<b>-239 105</b>	<b>-</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>				
Emission d'actions	104 555	0	104 555	-
Emission d'emprunts	0	60 000	-60 000	-
Remboursement d'emprunts	7 021	-24 683	24 683	-128,4%
Augmentation / diminution ressources spéciales	-13 174	-15 566	2 392	-15,4%
Dividendes	-223 205	-128 112	-95 093	74,2%
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>-124 804</b>	<b>-108 361</b>	<b>-23 464</b>	<b>15,2%</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	366 809	446 120	-79 311	-
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	1 583 380	1 137 260	446 120	39,2%
<b>TOTAL VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS</b>	<b>1 950 189</b>	<b>1 583 380</b>	<b>366 809</b>	<b>23,2%</b>

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(UNITÉ : Milliers de Dinars)

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>				
Cautions, avals et autres garanties données	652 769	596 204	56 566	9,5%
Crédits documentaires	205 681	374 067	-168 385	-45,0%
Actifs donnés en garantie	0	95 000	-95 000	-100,0%
<b>TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS</b>	<b>858 450</b>	<b>1 065 271</b>	<b>-206 819</b>	<b>-19,4%</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				
Engagements de financement donnés	370 137	347 667	22 469	6,5%
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>370 137</b>	<b>347 667</b>	<b>22 469</b>	<b>6,5%</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Engagements de financement reçus	110 533	119 912	-9 379	-7,8%
Garanties reçues	2 932 978	2 971 820	-38 842	-1,3%

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

(UNITÉ : Milliers de Dinars)

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	1 018 565	817 302	203 648	24,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-466 145	-339 240	-126 905	37,4%
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	109 524	-189 450	298 973	-
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-300 777	-209 454	-91 323	43,6%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	687 396	813 390	-125 994	-15,5%
Titres de placement	616 261	238 677	375 199	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-313 896	-244 052	-69 843	28,6%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-516 402	-252 766	-256 615	-
Impôt sur les bénéfices	-116 612	-92 729	-23 883	25,8%
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>717 914</b>	<b>541 678</b>	<b>183 257</b>	<b>32,5%</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	105 557	82 560	22 997	27,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-324 706	-38 869	-285 836	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-7 153	-30 888	23 735	-76,8%
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-226 302</b>	<b>12 803</b>	<b>-239 105</b>	<b>-</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>				
Emission d'actions	104 555	0	104 555	-
Emission d'emprunts	0	60 000	-60 000	-
Remboursement d'emprunts	7 021	-24 683	24 683	-128,4%
Augmentation / diminution ressources spéciales	-13 174	-15 566	2 392	-15,4%
Dividendes	-223 205	-128 112	-95 093	74,2%
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>-124 804</b>	<b>-108 361</b>	<b>-23 464</b>	<b>15,2%</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	366 809	446 120	-79 311	-
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	1 583 380	1 137 260	446 120	39,2%
<b>TOTAL VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS</b>	<b>1 950 189</b>	<b>1 583 380</b>	<b>366 809</b>	<b>23,2%</b>

## EXTRAIT DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

### I. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1) ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars tunisiens.

### II. PÉRIMÈTRE, MÉTHODES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

#### 1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank comprend :

- la société mère : Attijari bank ;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés

### 2. Méthodes de consolidation

#### 2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

#### 2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Avril 2024

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires d'Attijari bank

### Rapport d'audit sur les états financiers

#### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du groupe Banque Attijari de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces Etats Financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 15 mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de **1 119 719 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **225 896 KDT**.

A notre avis, les **Etats Financiers ci-joint, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2023**, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### 1- Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

##### Risque identifié

De par son activité, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions prévues par la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, le groupe Banque Attijari de Tunisie peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à **7 486 356 KDT**, représentant **63%** du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à **698 343 KDT** (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers sont présentés dans la note aux Etats Financiers n°II-4 « Autres principes comptables d'évaluation et de présentation », ainsi que dans les notes explicatives n°1-3 « Créances sur la clientèle ».

##### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie.
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle.
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur.
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

#### 2- Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

##### Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2023 à **950 869 KDT** et représentent **82%** du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers II.4.11 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et II.4.13 « Règles de prise en compte des produits », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par les systèmes d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

##### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

#### Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note III-1-1.5 « Provision collective » qui décrit le changement de la méthode de détermination des provisions collectives.

En effet, la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024 a apporté des changements à la méthode d'estimation des provisions collectives constituées pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de **14 439 KTND** au titre de l'exercice 2023, amenant le total de ces provisions collectives à **86 489 KDT** au 31 décembre 2023 au niveau des états financiers consolidés.

- La note III-12 « Vérification fiscale » qui précise que la société mère « Attijari bank » a reçu au cours du mois de décembre 2023 une notification pour une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre la période allant de 2019 à 2022.

- Jusqu'à la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les Etats Financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Tunis, le 28 Mars 2024  
Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI

Société DATN  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu  
Jauouhar BEN ZID